

## Préambule

Christine Jourdan, est spécialisée dans la réalisation de prestations telles que :

- La conception de sites internet, d'applications, d'actions web
- Le référencement
- Le web design
- La création graphique

Son siège social est situé 369 Avenue Georges Pompidou, Les Hauts de l'Olivet 1, 06110 LE CANNET

L'enseigne commerciale de Christine Jourdan est ARTELOOK.

## Définition des termes

Dans les présentes conditions générales de vente, l'entreprise de Christine Jourdan est dénommée « ARTELOOK » et le client ou le prospect « le CLIENT ». Les présentes conditions générales de vente sont ci-après dénommées « les Conditions Générales ».

Pour l'interprétation et la mise en œuvre des présentes Conditions Générales, il est convenu que les termes ci-après seront définis de la façon suivante :

« **Prestation** » désigne ci-après l'objet de la vente effectuée par ARTELOOK. La prestation peut désigner un ensemble de prestations de services tel qu'un conseil, une mise à disposition d'un savoir faire, une concession de licence d'exploitation de progiciel, de logiciel ou de brevet, les prestations annexes à l'acquisition d'un logiciel ou d'un progiciel et le suivi de ces derniers, une prestation intellectuelle, la conception d'un site web ou d'une application métier, etc. De même le terme prestation peut également désigner une vente d'objet mobilier tel qu'un appareil, un composant ou un support informatique.

« **Site Web ou Internet** » désigne l'ensemble de pages composées de textes, d'images et le cas échéant d'éléments multimédia, accessible par une adresse URL et hébergée sur le disque dur d'un serveur permettant des accès multiples et simultanés via le réseau Internet.

« **Logiciel Open Source** » désigne un logiciel libre destiné à la conception et à la mise à jour dynamique de sites Web ou d'applications multimédias.

« **Thème Premium** » désigne ici un « modèle » payant et sous licence utilisé avec les logiciels Open Source, et contenant des attributs graphiques et des fonctionnalités prédéfinies.

« **Version Bêta** » désigne le site en cours de développement, accessible par une adresse URL temporaire et hébergée sur un espace d'hébergement au compte d'ARTELOOK.

« **Sources** » désigne le contenu élémentaire nécessaire à la création d'une prestation immatérielle : textes, images et sons pour un site Internet, documents comptables pour une solution de comptabilité, etc. Sauf mention contraire, la fourniture des sources est à la charge du CLIENT.

« **Cahier des charges** » désigne le document fourni par le CLIENT, ou réalisé en collaboration avec ARTELOOK, décrivant le plus explicitement possible le contenu de la prestation attendue et des éventuelles contraintes et spécificités concernant les conditions techniques de production, d'exploitation et de qualité d'une prestation. Le cahier des charges ne constitue un élément contractuel qu'à partir

de l'instant où il est signé par les 2 parties. Tout cahier des charges non signé ou signé uniquement par l'une des parties est considéré comme nul.

« **Élément contractuel** » désigne un devis, un bon de commande, un contrat, un cahier des charges, une proposition commerciale dès lors qu'il est signé par ARTELOOK et le CLIENT. Il peut aussi viser une facture ou un reçu d'acompte délivré par ARTELOOK.

« **Fournisseur** » désigne un prestataire externe qui peut être indispensable à la réalisation du projet tel que bureau d'enregistrement de nom de domaine, hébergement, etc.)

## Article 1. Objet - Domaine d'application

**1.1** Les Conditions Générales ont pour objet de régir les relations contractuelles entre ARTELOOK et le CLIENT et définir l'étendue des prestations proposées par ARTELOOK.

**1.2** Les Conditions Générales s'appliquent à toute prestation de toute nature, effectuée par ARTELOOK dans les pays du monde entier. Elles sont accessibles sur le site <http://www.artelook.com> et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ainsi que sur toute autre condition d'achat, sauf dérogation expresse et formelle accordée par ARTELOOK. Elles pourront être modifiées ou complétées si ARTELOOK établit un ou plusieurs éléments contractuels qui, le cas échéant, tiendraient lieu de conditions particulières.

**1.3** Le fait pour une personne physique ou morale, de commander un service ou produit de la société ARTELOOK emporte acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente.

**1.4** ARTELOOK peut modifier, réactualiser ou rectifier les présentes, notamment afin de prendre en compte une évolution législative, réglementaire, jurisprudentielle et/ou technique.

**1.5** Dans le cas où l'une des dispositions des présentes est réputée ou déclarée nulle, ou non écrite, par un tribunal compétent, les autres dispositions restent intégralement en vigueur et doivent être interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties exprimée dans ce document.

## Article 2. Formation et conditions d'exécution du contrat

**2.1** L'obligation respective de chaque partie, de réaliser la prestation pour ARTELOOK et de payer la prestation pour le CLIENT, naît à partir du moment où le CLIENT a dûment signé et retourné par email ou courrier le ou les document(s) contractuel(s) émis par ARTELOOK ou à partir de l'encaissement d'un acompte initial par ARTELOOK. Si un devis a été établi, la demande de réalisation de la prestation décrite au devis vaut acceptation par le CLIENT.

**2.2** Le CLIENT est conscient que le projet informatique qui se définit entre les parties peut se révéler complexe au sein de son entreprise et qu'il est susceptible de remettre profondément en cause son organisation et ses méthodes de travail ainsi que la qualification du personnel. Ce projet suppose ainsi une collaboration étroite entre les parties, un dialogue permanent dans un esprit de confiance et de respect mutuel.

L'investissement personnel du CLIENT dans la création du site est indispensable sans quoi un résultat qui ne correspondrait pas à ses

attentes ne saurait relever de la responsabilité de ARTELOOK, comme indiqué à l'article 6.3 ci-dessous.

**2.3** Les corrections demandées par le client ne sont pas illimitées, seules celles comprises dans le bon de commande seront apportées. Toute correction ou prestation supplémentaire et non prévue sur le devis, bon de commande ou proposition commerciale fera l'objet d'une facturation à l'heure sur la base de 50 euros de l'heure. Le refus de paiement d'une telle prestation ouvrira le droit pour ARTELOOK à la résiliation et au paiement intégral du contrat de vente, et à une indemnité égale au préjudice subi et/ou à la valeur de la prestation.

**2.4** ARTELOOK peut décider de refuser, d'interrompre ou de modifier la prestation et ce, sans indemnités au profit du CLIENT ni remboursement d'acompte, dès l'instant où :

- le CLIENT ne s'acquitte pas des sommes facturées par ARTELOOK;
- le CLIENT ne démontre pas, ou plus, un gage suffisant de solvabilité;
- lorsque le CLIENT ne présente pas ou plus les compétences nécessaires et spécifiques à la réalisation complète de la prestation, soit parce que le CLIENT manifeste une opposition systématique aux conseils et prestations prodigués par ARTELOOK, soit parce que le CLIENT se refuse à fournir les instructions ou sources nécessaires à la réalisation définitive de la prestation;
- lorsque ARTELOOK constate tout acte de piratage, de fraude ou de non respect des règles éthiques, juridiques ou morales de la profession, imputable au CLIENT.

**2.5** ARTELOOK se réserve le droit d'apporter des modifications non substantielles à ses prestations, sans que cela ne vienne remettre en cause les liens contractuels ni les obligations entre les deux parties.

**2.6** Toute prestation de gestion de nom de domaine, hébergement, adresses mail notamment, fait l'objet d'une facturation annuelle, au jour fixé au préalable par ARTELOOK de chaque année. En cas d'interruption à l'initiative du client, ou de transfert vers un autre prestataire en cours d'année de l'une ou l'autre de ces prestations, le règlement est dû pour l'ensemble de l'année en cours.

**2.7** Aucune commande d'une prestation ne peut être annulée sans l'accord express de ARTELOOK. A défaut, le CLIENT serait tenu de payer l'intégralité des sommes dues à ARTELOOK.

## Article 3. Prix - facturations - délais

**3.1** Le prix de la prestation est ferme. Compte tenu du régime fiscal de ARTELOOK et conformément à l'article 293B du C.G.I., la T.V.A. n'est pas applicable. Le prix s'entend donc « prix net » et est exprimé en euro.

**3.2** Toute commande concernant la réalisation d'un site web et/ou d'une application métier donne lieu au versement préalable d'un acompte de 40 %. La réalisation de ladite commande démarre sitôt encaissement de cet acompte. Le versement de l'acompte n'autorise cependant pas l'accès du CLIENT à une quelconque forme de propriété sur tout ou partie des éléments de la prestation qui reste la propriété exclusive de ARTELOOK jusqu'au paiement intégral, comme indiqué à l'article 8 des présentes.

**3.3** Les conditions de l'offre concernent exclusivement les prestations spécifiées sur les éléments contractuels. Toute prestation

supplémentaire et non prévue sur ces derniers fera l'objet d'une majoration équivalente à sa valeur. Le refus de paiement d'une telle prestation ouvrira le droit pour ARTELOOK à la résiliation et au paiement intégral du contrat de vente, et à une indemnité égale au préjudice subi et/ou à la valeur de la prestation additionnelle.

**3.4** En cas de défaut de paiement total ou partiel du prix de la prestation :

- le CLIENT devra verser une pénalité de retard équivalente à une fois et demie le taux de l'intérêt légal, en application de l'article L. 441-16 du Code de Commerce. Le taux de l'intérêt légal est celui en vigueur le jour de constatation de la carence. La pénalité est calculée sur le montant hors taxe de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du règlement ;
- l'ensemble des services vendus peut être suspendu si le CLIENT ne se manifeste pas lors des relances effectuées par ARTELOOK. Après mise en demeure par courrier avec demande d'accusé de réception, la vente peut être résolue de plein droit au profit de ARTELOOK, la résolution prenant effet deux semaines après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse. Dans cette situation, ARTELOOK est en droit d'arrêter les services vendus, de réclamer la restitution de la prestation ou sa compensation, les acomptes perçus restant acquis. ARTELOOK est aussi fondé d'appliquer en sa faveur la réserve de propriété mentionnée à l'article 8 des présentes.

**3.5** Toute contestation ou réclamation relative à la facturation doit être adressée par lettre recommandée dans les dix jours à réception de la dite facture, à défaut de quoi ARTELOOK n'accepte plus aucun grief.

## Article 4. Etendue des prestations

### 4.1 Utilisation de logiciels OpenSource et de thèmes Premium

ARTELOOK se réserve le droit d'utiliser un logiciel OpenSource tel que Wordpress, Prestashop, etc. ainsi que des thèmes Premium pour la conception du site internet du CLIENT dès lors que celui-ci en a été averti au préalable ou que cela est mentionné dans le Cahier des charges.

### 4.2 Back-office de gestion de contenus

Le CLIENT peut se voir accorder un accès à un gestionnaire de site afin de mettre à jour son site Web. ARTELOOK s'engage à favoriser cette mise à jour par le CLIENT dans les meilleures conditions techniques possibles, étant entendu que l'obligation de ARTELOOK est une obligation de moyens. Il appartient au CLIENT de s'assurer que toutes les modifications ou évolutions techniques qu'il pourrait envisager effectuer sur son site web par tout autre moyen que les services d'ARTELOOK, sont possibles et compatibles avec les caractéristiques techniques des développements réalisés par ARTELOOK. Toute modification du site par le CLIENT n'entraîne aucun transfert de propriété au profit du CLIENT des codes informatiques et des prestations produits par ARTELOOK. Les codes et mots de passe nécessaires à l'accès gestionnaire seront transmis par ARTELOOK au CLIENT lors de la publication du site web.

### 4.3 Nom de domaine

ARTELOOK n'agissant qu'en qualité d'intermédiaire technique auprès d'un fournisseur, organisme de nommage pour la réservation des noms de domaine, il faut donc tenir compte des conditions générales

de vente de ce fournisseur. Le CLIENT reste seul propriétaire du nom de domaine. Il reconnaît utiliser le nom de domaine en conformité avec la législation en vigueur et les droits des tiers. Le CLIENT s'engage à indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité de ARTELOOK contre tout recours, dommages, responsabilités, coûts et dépenses, découlant de l'enregistrement du nom de domaine.

#### 4.4 Hébergement

Le site Internet du CLIENT sera hébergé pour son compte par ARTELOOK auprès d'un fournisseur spécialisé dans l'hébergement de site internet. L'espace Internet alloué est garanti sans publicité. ARTELOOK ne sera pas tenu responsable de l'interruption de service due au fournisseur. Les prestations d'hébergement sont valables un ans et renouvelables par tacite reconduction. Du fait des caractéristiques et limites de l'Internet que le CLIENT déclare parfaitement connaître, ARTELOOK ne saurait être tenu responsable notamment pour :

- les difficultés d'accès au système hébergé dues à la saturation du réseau Internet, aux perturbations du réseau de télécommunication et de l'afflux des utilisateurs d'Internet à certaines heures,
- les limites de performances et de temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données, de la contamination par des virus de données et/ou logiciels du CLIENT dont la protection incombe à ce dernier,
- les intrusions malveillantes de tiers sur les sites hébergés, malgré les mesures raisonnables de sécurité mises en place par ARTELOOK et ses fournisseurs,
- les dommages éventuels subis par les matériels du CLIENT, ceux-ci étant sous l'entière et unique responsabilité de ce dernier, les détournements éventuels par des tiers et par la faute du CLIENT de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le CLIENT.

#### 4.5 Adresses électroniques

ARTELOOK propose dans ses services de fournir des adresses électroniques. Le CLIENT reconnaît être entièrement responsable du contenu des emails qu'il envoie et s'engage à respecter les conditions légales d'utilisation des services d'email.

#### 4.6 Référencement

ARTELOOK s'engage à utiliser les techniques de référencement mais ne garantit pas le résultat des référencements de SITE WEB dans les moteurs de recherche. ARTELOOK n'est donc tenu à ce titre qu'à une obligation de moyens.

#### 4.7 Garantie

ARTELOOK offre une garantie sur les sites développés par ses soins pour une durée de 3 mois et aux conditions suivantes :

- La garantie prend effet à partir de la date de paiement de l'ensemble des prestations effectuées par ARTELOOK
- La garantie s'applique uniquement sur le site d'origine livré par ARTELOOK. Seules les pages développées ou créées par ARTELOOK sont qualifiées d'origine. Toute modification apportée par un tiers à l'un des fichiers entraîne l'annulation totale de la garantie

- Le code, livré par ARTELOOK au client pour qu'il l'intègre lui-même dans un site est également sous garantie. Toutefois les bugs découlant de l'intégration dudit code dans le site ou l'un de ses éléments ne sont pas couverts par la garantie
- Est qualifié de bug tout problème survenant au sein d'une page et entraînant le non affichage ou l'affichage incomplet d'une page, tout dysfonctionnement de la base de données, toute définition incorrecte des objets de la base de données.
- N'est pas qualifié de bug tout problème lié au dysfonctionnement du serveur, de la base de données, aux problèmes de connexion ou à la surcharge des réseaux.
- La garante couvre gratuitement la recherche du bug et sa réparation.

La garantie ne couvre pas :

- Les bugs ou dysfonctionnements découlant directement des éléments constituant tout logiciel OpenSource tel que Wordpress, Prestashop, etc. utilisé par ARTELOOK pour la création du site internet
- Les bugs ou dysfonctionnements découlant directement des mises à jour de tout logiciel OpenSource tel que Wordpress, Prestashop, etc. utilisé par ARTELOOK pour la création du site internet
- Le code développé spécifiquement par ARTELOOK à la demande du CLIENT intégré dans un site développé avec un logiciel OpenSource tel que Wordpress, Prestashop, etc.
- Les bugs ou dysfonctionnements découlant directement du thème Premium utilisé avec le logiciel OpenSource
- Les bugs ou dysfonctionnements découlant directement des mises à jour du thème Premium utilisé avec le logiciel OpenSource

## Article 5. Livraison de la prestation

**5.1** Sauf stipulation expresse contraire, la livraison signifie la mise en ligne du site internet accessible par l'adresse URL choisie par le CLIENT. Elle ne pourra se faire qu'après la validation sans réserve de la version bêta. Sauf manifestation de ARTELOOK ou du CLIENT dans un délai de deux semaines à partir de la date de livraison prévue, la livraison est réputée avoir eu lieu aux dates et conditions prévues.

**5.2** Le CLIENT peut demander un report de livraison d'un maximum de trois semaines en adressant une demande écrite à ARTELOOK. Cependant, aucun report de date de livraison à l'initiative du CLIENT n'est accepté si la demande n'est pas introduite au moins 48 (quarante huit) heures avant la date prévue de livraison de la prestation.

**5.3** Les délais de livraison ne sont pas rigoureux ; ils ne sont donnés qu'à titre indicatif. ARTELOOK ne peut être retenu responsable d'un quelconque retard qui ne peut être invoqué pour refuser la prestation ou exiger une indemnité ou rabais.

**5.4** Lorsque le CLIENT ne transmet pas dans les délais convenus les éléments nécessaires à la bonne réalisation de la prestation (sources, cahier des charges, etc.), ce fait a pour conséquence directe de retarder la réalisation et donc la livraison de la prestation par ARTELOOK. Pour autant, ARTELOOK ne saurait en aucun cas être considéré comme responsable d'une situation qu'il subit en premier lieu. Dès lors, le CLIENT reste soumis à pénalité jusqu'à ce que les

éléments nécessaires soient transmis, ou sera sanctionné conformément aux dispositions de l'article 3..

**5.5** Si lors de la livraison de la prestation, le CLIENT considère que la prestation n'est pas conforme à la commande, il doit dans une période de un mois à compter de la livraison, déclarer par écrit le dysfonctionnement des vices qu'il impute à la prestation, et fournir toute justification quant à la réalité de ceux-ci. En tout état de cause, la garantie d'une prestation ne concerne que les éléments mentionnés dans les éléments contractuels. En particulier, en cas de réclamation sur une prestation essentiellement immatérielle (site Internet, solution de gestion, application métier etc) le cahier des charges reste le document de référence auquel les deux parties doivent se référer pour évaluer si la prestation est conforme aux spécificités du projet. Seuls les éléments mentionnés dans ce document sont considérés comme relevant des obligations de ARTELOOK. A défaut de présentation du cahier des charges, les obligations de ARTELOOK sont strictement limitées à une considération minimale au regard des prestations mentionnées dans les éléments contractuels. Dans ce cas, le CLIENT ne peut se prévaloir que d'une absence de réalisation de la prestation ou de l'un de ses éléments majeurs, les éléments mineurs ou déjà intégrés étant considérés comme parfaitement achevés.

## Article 6. Obligations et responsabilités de ARTELOOK

**6.1** ARTELOOK s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. ARTELOOK ne répond que d'une obligation de moyens qui ne doit en aucun cas être assimilée à une obligation de résultat.

**6.2** ARTELOOK s'engage à :

- intervenir rapidement en cas de vice de fonctionnement provenant de défaut de conception ou d'exécution de ses solutions;
- assurer le maintien à un niveau adéquat de la qualité de ses outils;
- mettre tous les moyens en œuvre pour assurer dans des conditions optimales le bon fonctionnement des prestations acquises par le CLIENT ;
- assurer le suivi des prestations matérielles dans la stricte limite du suivi de la garantie constructeur.

### 6.3 Limitations de responsabilités

ARTELOOK ne pourra être tenu responsable en cas de :

- Faute, négligence, omission ou défaut d'entretien du CLIENT, non-respect des conseils donnés :
  - En particulier, lorsque ARTELOOK réalise des prestations d'hébergement, il conserve le contrôle des accès FTP. Cependant, dès lors que le client dispose desdits accès FTP, ARTELOOK est automatiquement dégagé de toute responsabilité quant à l'indisponibilité des pages, la nature du contenu (non respect du droit d'auteur notamment), le défaut d'affichage, la détérioration partielle ou totale du contenu des pages.
  - De manière générale, ARTELOOK n'est en aucune façon responsable d'un dysfonctionnement résultant d'une mauvaise

utilisation du CLIENT ou d'une intervention du CLIENT sans autorisation sur la prestation effectuée par ARTELOOK.

- Interruption de l'hébergement;
- Faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel ARTELOOK n'a aucun pouvoir de contrôle de surveillance. En particulier, lorsque ARTELOOK fournit des liens vers d'autres sites, par des bandeaux publicitaires ou non, ou par tout autre moyen, il ne peut être tenu responsable du contenu, des produits, des services, de la publicité, des cookies ou tous autres éléments de ces sites ainsi que pour tous dommages ou pertes, avérés ou allégués, consécutifs ou en relation avec l'utilisation des informations, services ou données disponibles sur ces sites;
- Divulgarion ou utilisation illicite du mot de passe remis confidentiellement au CLIENT ;
- Dysfonctionnement ou ralentissement des réseaux ou de l'Internet dans son ensemble.

## Article 7. Propriétés intellectuelles

**7.1** Tout élément fourni par le CLIENT est protégé par le droit de la propriété intellectuelle et reste sa seule propriété. Il déclare disposer de tous les droits et/ou autorisations nécessaires, et garantit ARTELOOK contre toute réclamation éventuelle d'un tiers qui prétendrait avoir un droit de propriété intellectuelle sur l'un quelconque des éléments fournis par lui notamment de tous textes, images, logos, graphiques, photos, films audio ou vidéo, fichiers, logiciels, bases de données.

Le CLIENT est propriétaire du contenu c'est à dire des informations se trouvant sur son site (logo, pages HTML, fichiers images, sons ...), des bases de données, fichier clients ou autres.

**7.2** L'ensemble des créations de ARTELOOK restent sa propriété exclusive, et ARTELOOK se réserve le droit de revendre ou d'utiliser tout ou partie de ses créations. Ainsi, tout logiciel, application métier, ou autres développements spécifiques réalisés pour le CLIENT reste la propriété de ARTELOOK. Les droits d'exploitation de ces créations ne sont donc cédés au CLIENT qu'à titre non exclusif.

**7.3** ARTELOOK donne l'autorisation au CLIENT, lors d'une prestation immatérielle de modifier ou améliorer le code source existant, aux conditions impératives de ne pas revendre ou dupliquer les sources. Dans ce cas le CLIENT est le seul responsable des modifications ou améliorations et donc ne peut en aucune manière engager la responsabilité de ARTELOOK comme indiqué à l'article 6.3 des présentes.

**7.4** Lorsque ARTELOOK acquiert un ou plusieurs noms de domaine dans le cadre d'une prestation Internet, ces noms de domaines sont achetés au nom et pour le compte du CLIENT. Celui-ci peut demander à tout moment le transfert à ses propres coordonnées de la propriété des domaines, sous réserve du règlement à ARTELOOK des sommes dues au titre de la prestation pour laquelle les noms de domaines ont été acquis et plus généralement du règlement de l'ensemble des sommes dues à ARTELOOK. A défaut, le CLIENT entre dans les dispositions des articles 3, 5 et 8 des présentes et s'expose notamment à la revente ou au non-renouvellement des domaines.

**7.5** Tout le contenu du site de ARTELOOK est l'entière propriété de ARTELOOK, et est protégé par la législation en vigueur sur le droit d'auteur et sur la propriété intellectuelle. Sans accord préalable de la

part de ARTELOOK, il est interdit d'utiliser, même partiellement le contenu du site.

**7.6** La violation de ces dispositions peut entraîner l'annulation de toute commande, ce nonobstant l'engagement de poursuites.

## Article 8. Réserve de propriété

**8.1** ARTELOOK conserve l'entière propriété de la prestation et de chacun de ses éléments, y compris immatériel, jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix et accessoires et plus généralement jusqu'au règlement total de toute facturation due par le CLIENT à la société ARTELOOK.

**8.2** Dans le cas où une prestation fait l'objet d'une interruption définitive, que celle-ci soit à l'initiative du CLIENT ou de ARTELOOK, ARTELOOK a toute latitude, après avoir informé son CLIENT, de vendre, de détruire, de renouveler pour son propre compte ou celui de tiers, ou de ne pas renouveler tout actif inclus dans la prestation.

## Article 9. Utilisation des références

**9.1** Le CLIENT autorise ARTELOOK à utiliser son nom et à mentionner les prestations réalisées pour son compte à des fins commerciales.

**9.2** ARTELOOK se réserve le droit de faire mention de sa qualité de créateur du site Internet, et d'implanter son logo sur l'ensemble des prestations créées pour le CLIENT, notamment au sein des sites Internet.

## Article 10. Confidentialité

**10.1** ARTELOOK et le CLIENT s'engagent à conserver confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie, de quelque nature qu'ils soient, auxquels les parties auraient pu avoir accès au cours de la prestation.

**10.2** La précédente disposition ne fait pas obstacle à ce que ARTELOOK puisse faire état de sa relation commerciale avec le CLIENT, comme précisé à l'article 9 susvisé.

## Article 11. Loi informatique et liberté

Le client s'engage expressément à assurer lui-même l'ensemble des formalités obligatoires à accomplir auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 (art. 34), le CLIENT dispose d'un droit permanent d'accès, de modification, de rectification et de suppression relatif aux informations le concernant.

## Article 12. Cas de force majeure

La société ARTELOOK n'encourt aucune responsabilité en cas de non-exécution ou de retard dans l'exécution de l'une de ses obligations si celle-ci résulte d'un fait indépendant de sa volonté et qui échappe à son contrôle. Est considéré comme tel, tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil et de la jurisprudence des tribunaux français.

## Article 13. Non sollicitation du personnel

Le CLIENT s'engage à ne pas débaucher le personnel de ARTELOOK ayant participé à la réalisation de prestations pour le CLIENT et ceci, deux années après la fin de la dernière prestation effectuée par le salarié concerné au profit du CLIENT.

## Article 14. Droit applicable - attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales sont soumises à la loi française.

Le CLIENT qui a adressé une commande à ARTELOOK est réputé avoir pris connaissance et accepté les précédentes conditions générales de vente sans aucune réserve. En cas de litige, les deux parties devront s'en référer aux tribunaux compétents.